

## Compte-rendu CAPD du 16 septembre 2011

Présents: M. Demougeot IA, M. Lacouture SG de l'ia, Mmes Bouche, Meissonnier, Muller et Peyrègne IEN, Mme Mercy DIPER Claude Martin, Joëlle Noguère et Pierre Torres pour le SNUipp-FSU65 Marie-Andrée Noilhan et Gilles Verdier pour le SGEN-CFDT65 Jean Rodriguez pour le SE-Unsa65

excusé: M. Alili chef de la DIPER

un seul point à l'ordre du jour : ajustements de rentrée concernant les personnels

Le SNUipp-FSU65 avait préparé une déclaration liminaire qui vous a été adressée vendredi après-midi.

Après lecture de cette déclaration, l'IA nous félicite de façon ironique pour avoir trouvé le temps de lire et analyser les rapports de l'OCDE et du HCE, alors que lui n'a pas pu le faire. Nous lui répondons que ce sont nos instances nationales qui ont fait ce travail. Il tente de nous expliquer que le ministre Chatel a apporté des réponses concernant l'utilité des évaluations nationales à travers la circulaire « remédiation », mais il veut bien nous concéder qu'elles ne nous convainquent pas, ce que nous lui confirmons.

Le SGEN-CFDT65 fait une intervention non écrite en revenant sur les modalités du mouvement départemental 2011. L'IA répondant au coup par coup, le SNUipp-FSU65 intervient donc dans le débat.

Les syndicats sont tous d'accord pour dénoncer les difficultés qu'éprouvent les collègues à changer de département alors que l'affichage ministériel au moment du changement de logiciel pour traiter les Permutations Informatisées, était d'améliorer la mobilité des personnels. On voit le résultat. Le SNUipp-FSU65 soulève entre autres questions, le peu de mobilité intra-académique lors de cette phase nationale, alors que des échanges poste à poste se sont déroulés en été dans le cadre des INEAT/EXEAT.

Le SNUipp-FSU65 souligne que si ces échanges ont pu permettre à des personnels de se rapprocher de leur domicile, cette procédure est profondément injuste quand elle se déroule en dehors des PI puisqu'elle ne permet pas aux collègues hors académie d'y accéder, que peu ou pas de triangulations ont pu se faire, et que les échanges ne se sont faits que vers des départements en sur-effectifs.

Le SE fait remarquer que le calibrage académique est peut-être mal évalué par le Recteur, ce que nous avions déjà fait remarquer à l'IA cet hiver.

Les organisations syndicales demandent à l'IA de faire remonter ces difficultés au Recteur et au MEN. L'IA va transmettre. Il pense que l'an prochain le sur-nombre de l'académie (+ 130) n'existera plus, et que la situation devrait donc se débloquer. Il indique par ailleurs que le financement des enseignants en sur-nombre dans un département se ferait sur le budget de fonctionnement de l'ia (chauffage, etc ...). Le SNUipp-FSU65 s'étonnant de cette réponse, l'IA persiste et nous invite à prendre contact avec M. Jean Pierre au rectorat, ce que nous allons faire. A priori, cela ne serait pas possible dans le cadre de la LOLF, puisque la « fongibilité assymétrique » permet d'utiliser l'enveloppe salaires pour financer du fonctionnement alors que l'inverse est impossible.

Postes fléchés et postes à profil. Ces deux modes de nomination des collègues lors du mouvement conduisent à l'inactivation des règles en vigueur puisqu'ils font échec au barème. L'IA concède au SNUipp.FSU65 qu'il doit procéder à un toilettage des postes fléchés. Le SNUipp-FSU65 dénonce ensuite l'appel à candidature concernant le poste de CPC sur VVA qui écarte les CPC déjà en poste ainsi que les PEMF.

Le SNUipp-FSU65 dénonce également le fait qu'un enseignant faisant fonction pendant 1 an devient prioritaire l'année d'après, au prétexte qu'il connaît mieux le terrain qu'il a eu seul la possibilité d'expérimenter pendant cette année d'intérim ... L'IA répond qu'il fait confiance à la probité des commissions d'entretien ... Pas nous, au vu des résultats de l'an passé pour maître référent et animateur TICE !!!

PEStagiaires: Accompagnement des PEStagiaires occitanistes et en prolongement de stage. Mme Muller répond qu'ils seront regroupés avec les PET1 pour les modules de formation et qu'ils seront accompagnés par un tuteur (Conseiller Pédagogique) et un PEMF. Les noms des PEMF ne sont pas encore connus. Il n'y aura pas de titulaire mobile pour aider les PEStagiaires cette année. Le SNUipp-FSU fait remarquer que, bien qu'ayant été prolongés, les stagiaires n'ont pas été jugés aptes à être titularisés, mais peuvent cependant être en charge d'une classe à l'année... incompréhensible ... Mme Muller renvoie au référentiel de compétence et ajoute que tout n'était pas acquis, mais que ça n'était pas loin de l'être. M. Lacouture enchérit en disant que c'est le cas pour tous les fonctionnaires. Le SNUipp-FSU répond que tous les fonctionnaires n'ont pas des élèves en charge. On est compétent ou pas. Si on confie une classe à quelqu'un c'est qu'il est considéré comme apte à enseigner. Il doit donc être titularisé. Le SNUipp-FSU demande si les PEStagiaires de l'an passé on été interrogés sur leur ressenti à la fin de leur année de stage. Non.

Le SNUipp-FSU65 rappelle que le nouveau mode de recrutement des enseignants, nous préférons ce terme à celui de formation ..., a conduit à ce que les PET1 de l'an dernier, n'aient toujours pas eu la possibilité d'accéder à des postes à l'année. Le SNUipp.FSU est attaché à ce que les nouveaux enseignants puissent travailler dans de bonnes conditions au début de leur carrière. Le SNUipp-FSU65 dénonce une nouvelle fois la décision de l'IA de ne pas avoir réservé des postes à l'année pour cette promotion de débutants.

Personnels en situation de handicap: l'IA convient qu'il faut faire un effort pour qu'un plus grand nombre de locaux adaptés pour les élèves et les adultes soient aménagés dans les écoles du département. Il compte en parler lors de la prochaine réunion du CDEN. Il remercie le Maire de Capvern qui a répondu de façon rapide et efficace à la sollicitation de la DIPER afin d'adapter les locaux de son école. Il indique également que le Préfet a traité ce dossier de façon prioritaire.

Le SNUipp-FSU65 dénonce les décisions incompréhensibles du Comité Médical Départemental qui ne suit pas les avis des experts qu'il a lui même désignés, plaçant ainsi nos collègues dans des situations parfois dramatiques. En effet, certains ont été obligés de reprendre le travail alors que l'expert ne les avait pas estimé en capacité de le faire eu égard à leur état de santé. D'autres risquent de se retrouver sans revenus du fait qu'un CLM ou un CLD ne leur sera pas accordé, ni même la prolongation au-delà de 3 mois d'un congé de maladie ordinaire.

Sans refaire le débat sur les fusions d'école, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU65 dénoncent la façon dont cette transformation a été opérée sur les écoles de Trie, et des conséquences pour les droits des personnels qui n'ont pas pu participer au mouvement intradépartemental en ayant connaissance du choix de l'IA, celui-ci ayant annoncé sa décision après les opérations départementales. Nous demandons également qu'un

groupe de travail sur le mouvement se réunisse assez tôt pour mettre à plat toutes les questions qui concernent les fusions d'école. L'IA ne répond clairement ni oui, ni non à cette demande.

Nous découvrons lors de l'examen du document que nous distribue la DIPER au cours de la réunion, que l'IA a décidé d'accorder un jour de décharge supplémentaire à l'école de Trie, soit ½ décharge. Le SNUipp-FSU65 avait fait cette demande pour Soues au moment de la carte scolaire, et pour Trie quand l'IA a annoncé la fusion. L'IA avait refusé. A la question du SNUipp-FSU65 lui demandant ce qui l'a conduit à son changement d'avis sur cette décharge, il répond par « une boutade » : procurer du travail à la collègue qui va assurer la décharge réglementaire. Le SNUipp.FSU65 lui répond que les titulaires mobiles ne manquent pas de travail, et en particulier cette année, étant donné les suppressions de postes de remplacement.

Le SNUipp-FSU65 renouvelle donc sa demande pour l'école de Soues. L'IA ne répond pas.

Nb : les organisations syndicales ont reçu un message de Mme Mercy à 17 h passées (fin de la CAPD à 16h) indiquant qu'elle avait oublié de préciser lors de la CAPD que ce jour de décharge supplémentaire s'arrêterait fin octobre.

Question: cette décision est-elle vraiment antérieure à la réunion de la CAPD, ou a-t-elle été prise après? Si tel est le cas, il y a fort à parier que l'IA a choisi de diminuer l'aide accordée à l'école de Trie, plutôt que d'apporter une aide supplémentaire à celle de Soues, alors qu'il y avait 2 X ¼ de décharge sur les écoles élémentaires de Soues l'an passé, ce que nous lui avons encore rappelé ...

Nous sommes désolés pour l'école de Trie, si l'IA a pris sa décision après notre intervention. Le SNUipp-FSU65 ne pouvait pas ne pas signaler cette injustice de traitement. Peut-être voudrait-il laisser penser au passage que nos interventions peuvent être préjudiciables à nos collègues, alors qu'il ne cesse de nous assurer de son attachement au paritarisme ...

## questions diverses

## posées par le SNUipp-FSU

Décharges de rentrée directeurs 3 classes et moins : au vu de la situation de notre département en cette rentrée, les circo n'ont pas les moyens d'assurer les 2 jours de décharge prévus par les textes. Les IEN espèrent pouvoir en assurer au moins 1 pour chaque école ... le budget de l'Education Nationale

Allègement de service dans le cadre de l'aide personnalisée pour les directeurs de 3 classes et moins : ce sont les directeurs qui ne bénéficient d'aucune aide pour faire fonctionner leur école qui doivent demander l'autorisation à leur IEN pour obtenir cet allègement pouvant aller jusqu'à 10h sur les 60 dévolues à l'APE. Le SNUipp.FSU65 dénonce encore une fois cette injustice et indique à l'IA qu'il a tout loisir de donner le feu à tous les directeurs de ces écoles de bénéficier de cet allègement de service. Mme Muller fait état d'une circulaire de 2009 de M. Wuillamier limitant à 6 h cet allègement de service. Nous avons eu beau lui expliquer que la circulaire en question portait sur les heures que chaque équipe pouvait consacrer à la mise en place de l'APE, l'IA demande à voir la circulaire en question et décide de trancher cette question en conseil d'IEN. Le SNUipp-FSU a fait valoir qu'il ne pouvait y avoir 2 poids, 2 mesures en fonction de la circonscription.

Indemnités péri-éducatives liées au projet d'école : les projets sont validés par les IEN sur le contenu pédagogique. Mme Messonnier informe la CAPD qu'au moment de la validation les enveloppes budgétaires ne sont pas connues, et que les IEN doivent répartir

l'enveloppe qui leur est attribuée en fonction des demandes exprimées. Les IEN procèdent donc à un arbitrage dans leur circonscription car L'ia ne peut pas payer à ce jour la totalité des heures que les collègues ont faites. Le SNUipp-FSU 65 reviendra s'il le faut sur cette question. le budget de l'Education Nationale encore ...

En parlant d'argent ... animations pédagogiques et frais de déplacement : comme l'an passé l'IA confirme que les enseignants qui doivent se déplacer pour se rendre à une animation pédagogique, peuvent rester dans leur école puisqu'ils ne percevront aucun frais de déplacement. Concernant les écoles en zone urbaine, les enseignants ne peuvent prétendre à ces frais. Mme Meissonnier pense qu'une distance minimale de 4 km est requise pour ouvrir le droit à défraiement. Mme Muller précise que dans les zones rurales, les équipes de circonscription font en sorte de se déplacer pour permettre aux enseignants qui le souhaitent de participer à des séquences de formation. Elle ajoute que cela augmente leur charge de travail de façon importante. le budget de l'Education Nationale toujours ...

Et les frais de déplacement des personnels RASED : le SG répond que les IA n'ont plus la main et qu'ils ont informé le Recteur, qui se félicitait du petit montant de ces frais de déplacement pour l'ensemble de l'académie, qu'en fait la baisse constatée, n'était pas due à la diminution des déplacements, mais au problème de saisie dans l'application Ulysse qui n'a fonctionné correctement qu'à la fin de l'année scolaire ... l'enveloppe n'ayant pas augmenté à sa connaissance, l'application, comme l'an dernier devrait générer des notifications de refus pour certains déplacements. Le SNUipp-FSU réitère ses interrogations sur ce que doivent faire les collègues concernés dans ces cas-là ... money, money, money ...

Diagnostic amiante dans les écoles : lors de l'audience du 8 septembre nous avions demandé à l'IA de se rapprocher du Préfet à ce sujet. Nous lui demandons s'il l'a fait. Oui, et il a été décidé de parler de ce dossier avec le Président des Maires du Département, M. Frossard, à suivre ...

Groupe de Travail sur l'ASH: lors de l'audience intersyndicale sur l'ASH du 7 juillet, l'IA nous avait demandé de reposer la question de la mise en place d'un groupe de travail sur ce secteur lors de la CAPD de rentrée, ce que nous faisons. Il convient qu'il est intéressant de faire un travail sur ce secteur et accorde l'idée d'un groupe de travail. Il va consulter M. Lavie IEN faisant fonction cette année encore. Les questions de formation, de missions, de scolarité partagée, d'implantation de structures, d'animations pédagogiques, d'effectifs, de RASED, des moyens, ... y seront abordées.

Retour à l'APE et aux demandes inflationnistes de documents à fournir dans certaines circonscriptions. Le SNUipp-FSU fait état de la somme de travail qui est demandée à nos collègues dans certaines circonscriptions pour préparer une demi-heure de travail par jour et en particulier en regard des conditions salariales qui sont celles des enseignants français, enseignants les moins bien payés des pays de l'OCDE (cf déclaration liminaire du SNUipp-FSU). Le SNUipp-FSU rappelle qu'il avait déjà alerté l'an passé l'IA sur les disparités des demandes émanant des IEN et de la charge de travail considérable que certains demandent aux enseignants. L'IA avait alors répondu qu'il réunirait un conseil d'IEN sur ce sujet. Même réponse cette année.

Le SNUipp-FSU demande à nouveau à l'IA que toutes les organisations syndicales soient destinataires de toutes les circulaires et courriers en direction des écoles émanant de l'ia. Et à la surprise générale, l'IA répond qu'il n'a pas à le faire, qu'il ne comprend pas cette

demande, qu'il n'a jamais été destinataire d'une telle demande, et que puisque nous sommes des enseignants nous y avons accès dans les écoles ... le même IA qui nous assure régulièrement de son attachement au dialogue social, au paritarisme et au rôle essentiel des organisations représentatives des personnels ... Le SNUipp-FSU lui indique que c'est à des fins d'information afin que nous puissions répondre à nos collègues qui nous interrogent ou demander des explications au service concerné. Nous lui indiquons également que cela s'est déjà pratiqué dans le département. Il parle alors d'une coutume locale ... drôle de conception du dialogue social et du paritarisme.

Mais nous le comprenons fort bien. Son rôle serait beaucoup plus confortable si nous n'étions pas là ...

## posées par le SGEN-CFDT

Le SGEN-CFDT évoque la question des autorisations spéciales d'absence pour se rendre à des obsèques hors du champ familial. L'IA répond qu'il ne veut pas réglementer sur ce sujet, qu'il sera à cheval sur la règlementation en vigueur et qu'il décidera au coup par coup. Il laisse entendre qu'il y aurait une augmentation sensible de ce type de demandes (toutes raisons confondues) pendant le temps de travail.

Le SGEN-CFDT demande quand sera connue la liste des maîtres d'accueil temporaire (MAT) pour les stages des Masters 1. Quand les IEN auront fini de contacter les enseignants de leurs circonscriptions.

Le SGEN-CFDT demande quels seront les ponts accordés pour cette année scolaire. L'IA répond que le Recteur doit consulter le CTPA (Comité Tecnique Paritaire Académique) sur ce point en novembre.



claude martin, joëlle noguère et pierre torres